



BUDGET PRIMITIF 2020

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I – INTRODUCTION

Le budget primitif est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la ville. Il est voté pour l'année civile - du 1^{er} janvier au 31 décembre - et peut être voté par le Conseil Municipal jusqu'au 30 avril 2020. La ville de Firminy a fait le choix depuis plusieurs années de voter son budget avec reprise des résultats puisque le compte administratif est voté au cours du même Conseil Municipal.

Cette année, le vote du budget intervient un peu plus tôt du fait de la tenue des élections municipales au mois de mars.

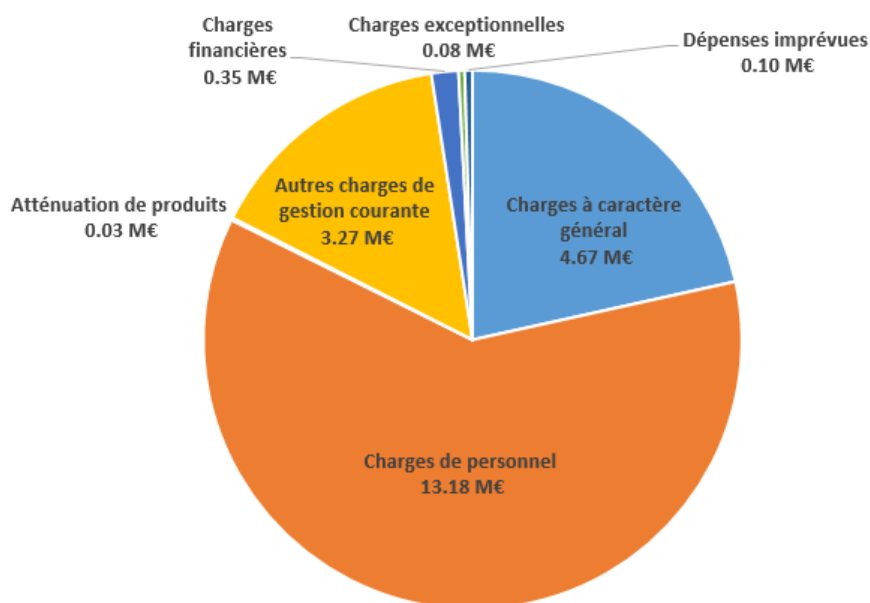
II – LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE FIRMINY

Les présentations ci-dessous ne font apparaître que les dépenses et recettes réelles c'est-à-dire les opérations qui donnent lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Elles sont traitées hors opérations d'ordre budgétaire.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Les dépenses :

Dépenses réelles de fonctionnement (21,67 M€) :



Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont en légère hausse par rapport au budget 2019 (+1.8%).

Les charges à caractère général sont en hausse de 2% par rapport au budget 2019. Conformément aux orientations budgétaires, le budget prévoit la stabilité des charges à caractère général dites compressibles à périmètre constant. Une augmentation de ces charges est donc prévue sur le poste alimentation du fait d'une hausse des effectifs des enfants fréquentant la cantine scolaire, sur le service petite enfance du fait de la création du « Jardin des Noyers » ainsi que sur les frais de formation. Globalement, l'augmentation des charges à caractère général s'explique par la hausse des charges incompressibles (fluides, carburants, contrats de maintenance).

Concernant le chapitre 012, la maîtrise des dépenses de personnel se poursuit en tenant compte des différentes mesures tant nationales que municipales. En effet, plusieurs mesures vont impacter la masse salariale sur l'exercice 2020 :

- La mise en œuvre du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) en année pleine,
- L'augmentation du SMIC (+ 1.2 %) qui a comme impact la revalorisation des salaires de certaines catégories C.
- L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui va concerner 82 agents de la ville,

- L'extension du service public de la petite enfance avec le fonctionnement du Jardins des Noyers en année pleine.

Ainsi en prenant en compte ces facteurs, les charges de personnel sont en hausse par rapport au budget 2019. Elles représentent, comme l'année précédente, environ 60 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Ce pourcentage s'explique par le fait que la commune de Firminy supporte dans ce chapitre le personnel de l'eau et de la voirie, compétences transférées à Saint-Etienne Métropole mais pour lesquelles la commune assure la prestation.

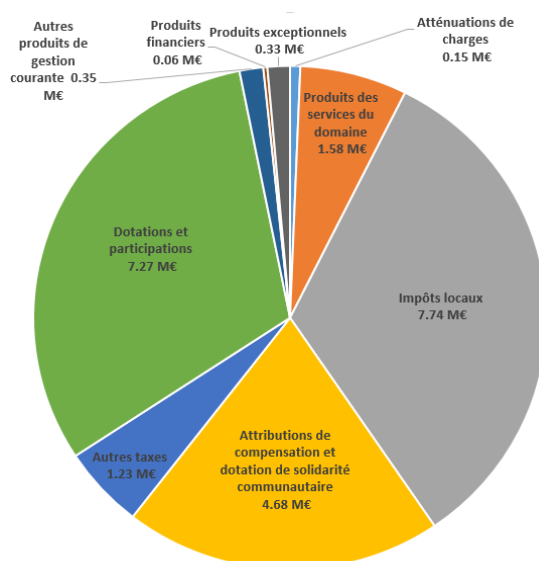
Tout comme l'exercice 2019, le budget 2020 prévoit l'ouverture de crédits pour les atténuations de produits afin d'être en mesure de prendre en charge le reversement à l'Etat de divers dégrèvements.

Les autres charges de gestion courante sont constituées des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes et diverses associations. Ce chapitre enregistre notamment une hausse de la subvention au CCAS et la diminution de la contribution au SDIS.

Les charges financières qui regroupent les intérêts des emprunts suivent l'encours de la dette de la commune et sont donc en baisse par rapport au budget 2019.

➤ **Les recettes :**

Recettes réelles de fonctionnement (23.39 M€) :



Les recettes de fonctionnement sont prévues en hausse de 2.14 %.

Concernant le chapitre « impôts et taxes », la politique fiscale en faveur des Appelous est maintenue. Les taux d'imposition n'augmentent pas. Seules les bases de la fiscalité directe locale seront revalorisées de 0.9% conformément à la décision du législateur.

Le chapitre relatif aux dotations et participations est en hausse de 2.35 % par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique notamment par :

- une prévision en légère baisse de la dotation globale de fonctionnement : l'Etat applique un mécanisme d'écrêtement sur la dotation, ce qui entraîne une baisse compensée pour partie par un gain lié à l'augmentation de la population.
- Une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale ainsi que de la Dotation Nationale de Péréquation, ces deux dotations ayant été revalorisées chacune de 90 M€ dans la Loi de finances 2020.
- Une hausse des subventions perçues liées particulièrement à la création du jardin d'enfants qui entraîne une dotation supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales.

A titre d'information les atténuations de charges concernent les remboursements sur rémunérations et autres charges sociales. Les produits des services du domaine comprennent les produits des tarifs municipaux, les recettes issues de l'occupation du domaine public ainsi que le remboursement par Saint-Etienne Métropole du bordereau des prix unitaires voirie, eau et assainissement. Ces produits sont stables. Enfin les autres produits de gestion courante concernent notamment des loyers perçus par la ville.

Le chapitre « produits exceptionnels » intègre la recette attendue de l'assurance de la ville pour les dégâts subis par le Firmament lors de l'épisode climatique de décembre 2019.

B – LA SECTION INVESTISSEMENT

➤ **Les dépenses :**

La ville de Firminy a établi un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui a pour objectif de traduire la volonté politique d'investissement sur la durée du mandat et de mesurer sa compatibilité avec le maintien des grands équilibres financiers. C'est un outil de pilotage et d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

Ce PPI est constitué de deux parties :

- PPI projet : il s'agit des opérations d'investissements importantes, individualisables et non récurrentes liées aux engagements pris par le Maire et son équipe municipale en 2014.
- PPI annuel : il s'agit des dépenses d'investissements récurrentes servant notamment au maintien du patrimoine de la commune.

Au niveau du PPI de projet certaines opérations (projets les plus importants en terme financier) sont gérées via des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP). Pour 2020 cela devrait représenter :

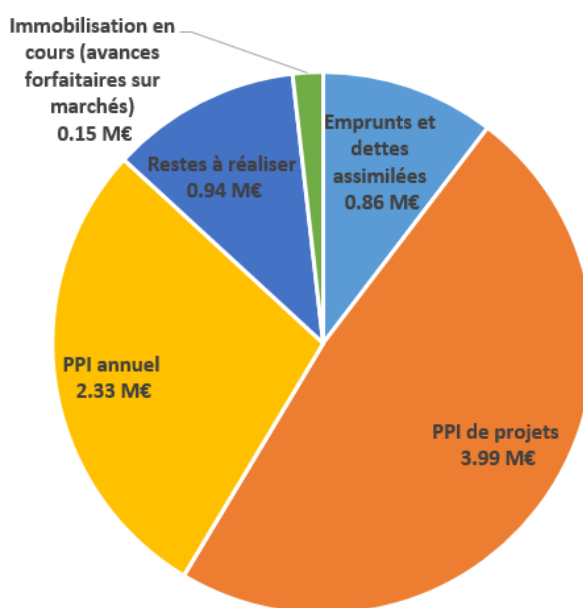
- 0,31 million d'€ d'autorisation de programmes (AP) prévus pour les nouveaux projets,
- 2.22 millions d'€ de crédits de paiements (CP) prévus pour la réalisation des investissements à lancer ou en cours de réalisation sur l'année 2020.

Pour 2020 les projets d'investissement sont essentiellement :

- Le budget participatif des quartiers : l'enveloppe des quartiers est maintenue à 400 K€ dont 250 K€ en moyenne pris sur l'enveloppe voirie gérée par Saint-Etienne Métropole suite au transfert de la voirie communale
- Le budget participatif des écoles

- Début des travaux de rénovation de la place du Breuil : création d'un parking à la Gare et poursuite des études : 130 K€
- Le Stade municipal : poursuite du programme de rénovation : pour 2020 sont prévus 0.5 M€ de travaux en crédits de paiement
- La création d'une salle de recueillement : 415 K€
- La poursuite du projet de création d'un bâtiment pour les archives et la police municipale : 200 K€ en crédits de paiement
- La dernière tranche de l'équipement de l'ensemble de l'éclairage public de la ville en lanternes Led qui permettra la réalisation d'économies de fonctionnement importantes tout en respectant les objectifs d'agir pour la transition énergétique : 600 K€
- Les travaux pour la création d'un nouveau bâtiment au centre social du Soleil Levant : 534 K€ en crédits de paiement
- Le projet d'écoquartier rue de la République avec l'acquisition du tènement : 200 K€
- La rénovation de la grande salle du Majestic : 350 K€
- La rénovation de l'ancien dojo des Noyers : 200 K€
- Le lancement de la rénovation du Centre de Loisirs Enfants (bâtiment et extérieurs) : 107 K€
- La poursuite du projet de régie agricole : construction d'un bâtiment de stockage : 150 K€

Dépenses réelles d'investissement hors revolving et hors crédits inscrits pour l'équilibre budgétaire (8.28 M€) :

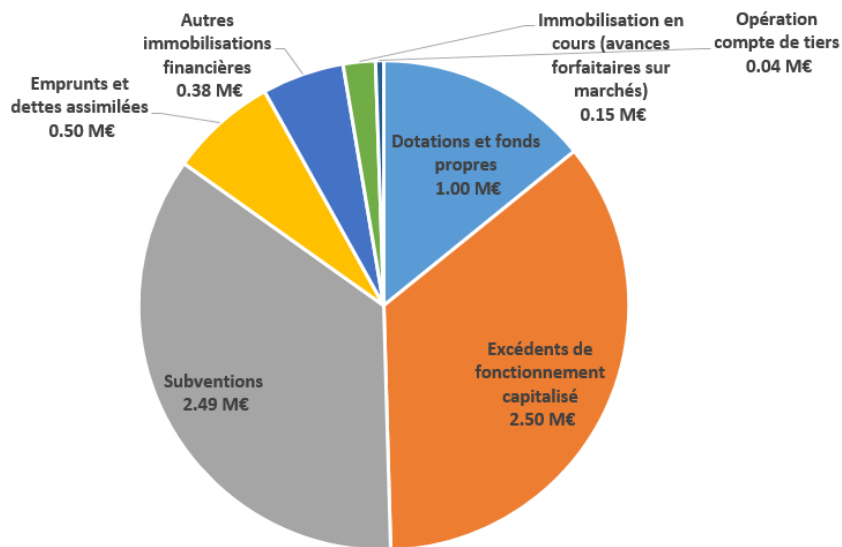


➤ **Les recettes :**

Les recettes d'investissement sont composées pour l'essentiel :

- Du fonds de compensation de la TVA : 1 M€
- De subventions à percevoir : 2.5 M€ (dont 1,09 M€ en reste à réaliser)
- Du remboursement par Saint-Etienne Métropole du capital de la dette voirie : 382 K€
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé : 2.5 M€
- De l'emprunt : 500 K€

Recettes réelles d'investissement hors revolving (7,06 M€) :



III – TABLEAU DE L'ENSEMBLE GENERAL DU BUDGET

Le tableau présenté ci-dessous inclut les opérations d'ordre non budgétaire :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------|----------|
| Fonctionnement | 27.10 M€ | 27.10 M€ |
| Investissement | 17.13 M€ | 17.13 M€ |

V – CONCLUSION

Pour la construction budgétaire 2020, la ville de Firminy souhaite préserver le pouvoir d'achat des Appelous. Cet objectif se traduit par une non augmentation des impôts et l'absence de hausse des tarifs municipaux pour les Appelous.

Les dépenses des services sont maîtrisées mais maintenues à un niveau qui permet d'offrir une grande qualité de service.

Pour le tissu associatif, la commune a fait le choix d'un maintien des subventions aux différentes associations avec un niveau d'intervention particulièrement élevé par rapport à la moyenne des communes de même taille.

Le programme d'investissement, fixé à 6,4 M€ en dépenses d'équipement, est ambitieux et sera réalisé grâce à une part importante d'autofinancement. La situation financière saine de la ville de Firminy permet en effet de dégager des marges de manœuvre importantes et de privilégier l'autofinancement à l'emprunt pour le financement des dépenses d'équipement. Le montant prévu pour l'emprunt 2020 (500 K€) est inférieur au remboursement du capital de la dette. Le budget 2020 prévoit donc à nouveau un désendettement de la ville.